



Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 12 Absents : 1 Procurations : 10

Date de la convocation :
02/07/2024

Secrétaire de séance :
Mme de BOLLARDIERE Florence

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Séance du 08 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Etaients présents : MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Christian HULOT, Isabelle NOIRAULT, Mischa REGGIANI, Jean-Marc ROCACHER, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH.

Ont donné procuration : MM. Michel AZENS à Mischa REGGIANI, Fabienne CAPOMAZZA à Bruno VERMERSCH, Brigitte CLARENS à Sandrine ESTEBE, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Philippe JAUREGUIBER à Jean-Marc ROCACHER, François LEMAITRE à Christian HULOT, Christine LE PAGE à Yves SOMBRIS, Danielle LORRE à Isabelle NOIRAULT, Jean-François MARTINIERE à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Bruno BONARDI.

Etaients absents : M. Eric MORALES

AFFAIRE N° 2024-02-04 : Budget Primitif 2024 – Décision modificative N° 1 : modification d'une erreur de transcription

EXPOSE :

Lors de la prise en charge du Budget 2024 de la Commune, une erreur de transcription a été constatée.

En effet, le résultat déficitaire repris au Budget Primitif 2024 donne un déficit d'un montant de 401 139,11 € alors que le Compte de Gestion remis par le Trésor Public mentionne un déficit d'un montant de 401 139,71 €.

En conséquence, il convient d'adopter la présente décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2024 comme suite :

en Dépenses - Article 001 : solde d'exécution reporté : + 0,60 €

en Recettes - Article 10222 : FCTVA : + 0,60 €

... / ...

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :**

-de voter la décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2024 comme résumé ci-après :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : solde d'exécution reporté		+ 0,60 €
Total D 001		+ 0,60 €
R 10222 : Fonds Compensation TVA (FCTVA)		+ 0,60 €
Total 10222		+ 0,60 €

-de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Florence de BOLLARDIERE



Le Maire,
Ida RUSSO




Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	401 139,11 €	0,00 €	0,60 €	401 139,71 €
001 Solde exécution invest. reporté	401 139,11 €	0,00 €	0,60 €	401 139,71 €
001/001	401 139,11 €	0,00 €	0,60 €	401 139,71 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	358 647,12 €	0,00 €	0,60 €	358 647,72 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	358 647,12 €	0,00 €	0,60 €	358 647,72 €
10222/10	25 000,00 €	0,00 €	0,60 €	25 000,60 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 168 851,90 €	0,00 €	0,60 €	1 168 852,50 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 168 851,90 €	0,00 €	0,60 €	1 168 852,50 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	3 125 965,43 €	0,00 €	0,00 €	3 125 965,43 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	3 125 965,43 €	0,00 €	0,00 €	3 125 965,43 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports